

QUESTIONS ORALES

Questions orales

[Traduction]

L'ÉDITION

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

La vente de la maison d'édition Ginn à la Paramount Communications de New York inquiète vivement les milieux de l'édition et les industries culturelles du Canada. Un autre outil d'expression de notre identité culturelle est encore sur le point de passer aux mains d'intérêts étrangers. En outre, un climat de clandestinité entoure toute cette transaction. Celle-ci semble s'être déroulée dans le secret le plus complet, sur la foi d'une entente verbale d'origine inconnue.

Le ministre révélera-t-il l'identité de la personne responsable de la vente à rabais de nos intérêts à un éditeur étranger?

[Français]

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je crois que les responsables ce sont les fonctionnaires qui ont réussi la transaction, cette transaction étant une que j'ai pleinement appuyée, ainsi que mon collègue, le ministre de l'Industrie, qui a la responsabilité pour Investissement Canada.

• (1420)

J'ai donné, il y a quelques jours, des explications sur cette transaction. Elle a été rendue nécessaire par des engagements contractuels qui ont été confirmés par les plus hautes autorités juridiques du Canada. Nous avons donc rempli ces engagements contractuels.

À travers une négociation menée avec les acheteurs américains, nous avons réussi à obtenir d'eux une série d'engagements qui favorisent le développement de la production et de la distribution de livres au Canada.

[Traduction]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les plus hautes instances juridiques du Canada sont les tribunaux, et principalement la Cour suprême. Le gouvernement n'a toutefois pas osé les saisir de la question.

Comment le ministre peut-il accorder autant d'importance à un engagement qui a été soigneusement exclu des ententes écrites, d'autant plus que le gouvernement de l'époque s'était publiquement engagé à ne jamais vendre cette entreprise à des intérêts non canadiens du monde de l'édition?

[Français]

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je crois qu'il faudrait retourner dans ce qui est maintenant de l'histoire ancienne. Il y a eu une politique du gouvernement précédent, que le chef de l'opposition connaît certainement, la politique de Baie-Comeau, qui demandait aux

acheteurs américains acquérant des firmes canadiennes dans le domaine de la publication des livres d'assurer que le contrôle appartienne à des propriétaires canadiens.

Lorsque les transactions se sont effectuées en vertu de cette politique, il était entendu que si la politique devait changer, à ce moment-là, les acquisitions qu'avait faites le gouvernement canadien par le biais de cette politique seraient renversées et les biens seraient rendus aux propriétaires américains. C'est la politique de Baie-Comeau.

Par la suite, le gouvernement conservateur a décidé de changer sa politique et, donc, il a donné suite aux engagements qu'il avait pris. Ce gouvernement a quitté ce côté-ci de la Chambre, ce dont nous nous réjouissons, mais il a laissé des obligations contractuelles auxquelles nous devons souscrire.

[Traduction]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, mettons les choses au clair. Le ministre parle d'une obligation fondée sur des dispositions législatives qui n'existent pas. Il est impossible à tout Canadien, à tout tribunal d'examiner le texte dont découle cette supposée obligation.

La vérité, c'est qu'au lieu de remplir ses fonctions, son rôle de protecteur du patrimoine culturel, le ministre a cédé aux pressions d'un lobbyiste américain. Voilà qui augure plutôt mal pour l'avenir.

Comment le ministre peut-il justifier le refus d'annuler cette entente, compte tenu que son gouvernement et le premier ministre ont déjà annulé un contrat dûment conclu relativement à l'aéroport international Pearson? Pourquoi a-t-il manqué de courage dans le cas présent?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, j'estime qu'il importe de clarifier cette question puisque le chef de l'opposition, qui s'intéresse de très près à la culture canadienne, a laissé entendre que les intérêts canadiens n'auraient pas été respectés.

En tant que ministre responsable d'Investissement Canada, je tiens à souligner que cette transaction comporte des éléments qu'il faut bien comprendre.

Investissement Canada a examiné l'acquisition indirecte d'une entreprise appartenant déjà à des intérêts étrangers, Maxwell Macmillan Canada Ltd., qui était en faillite. Aux termes de cette transaction, qui a été approuvée par Investissement Canada, Prentice-Hall a pris un certain nombre d'engagements importants en ce qui touche l'industrie canadienne du livre, des engagements qui, à mon avis, constituent un gain net pour le Canada.

• (1425)

Par exemple, l'acquéreur s'est fermement engagé à élaborer un programme de conception de matériel didactique canadien amélioré. Nous nous sommes assurés que les principaux distributeurs des livres importés, dont la valeur était d'environ 4 millions de dollars en 1993, soient des entreprises contrôlées